

Compte rendu du groupe de travail « Milieux aquatiques »

Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

8 Novembre 2013 à Castex d'Armagnac

Présents : 39 personnes

BARTHE Chrys (ONCFS 40), BAUTIAA Paul (ONEMA 40), BAILLOU Capucine (CATZH32), LABORDE Brice (CPIE Pays gersois), TAUZIN Marjolaine (FDAAPPMA 32), BEYREZIAT Thierry (FDC40), CRABOS Fabrice (CG40), GATELIER Thierry (CG40), PAILLAUGUE Christian (agri), APESTEGUY Gérard (Maire Laglorieuse), ARRESTAT Yves (Maire Perquie), DUPOUY Christian (Maire Castex d'A.), CALLERI Jean-Pierre (riverain), LAGUE Yves (riverain), DELOSTE Lionel (Adjoint Perchède, agri), TUJAGUE Nathalie (riverain), TUJAGUE Colette (riverain), DUPRAT Christian (Adjoint Villeneuve), BUROS Guy (agri), LAURA Michel (Synd. usagers N2000), DAYMAN Michel (Maire Maupas), SOURBES J.J. (riverain), FAGET Philippe (agri), MARTUING Michelle (riverain), LABORDE Hubert (piégeur), MAHAGNE Claude (ADGCP 32, APA 32), GARCIA Antoine (APA32), WEEVERS Cornelia (SMA Izaute/Midour), RAYON Benoit (technicien SMA Izaute/Midour), LANGLADE J. (riverain), ROUMAT Ferdinand (riverain), De ST PASTOU Odile (agri), TULLER Françoise, TULLER Florent (agri), TAROZZI Gilbert (DDTM 40), LEMOUZY Claire (ADASEA 32), DUFAU Sandy (ADASEA 32), BELVEZE Aurélie (ADASEA 32), BATAILLE Julien (Landes Nature)

Excusés :

Agence de l'Eau Adour Garonne, CRPF Aquitaine

Introduction *Présentation ADASEA 32 - LANDES NATURE*

- Démarche et calendrier du DOCOB
- Eléments du diagnostic du DOCOB
- Objectifs de Développement Durable
- Outils mobilisables

Cf. pièce jointe.

Ne sont développés dans le présent compte-rendu que les éléments de diagnostic, les objectifs de développement durable et les exemples d'actions se rattachant à la thématique du groupe, sur lesquels le travail a porté.

Eléments de diagnostic du DOCOB

- **La gestion des cours d'eau**
 - 2 Syndicats de rivières actifs côté Gers SIAB Midour Douze – SMA Izaute Midour
 - Création d'un syndicat en réflexion côté Landes
 - 1970-80 : travaux recalibrage / rectification
 - Profil encaissé et berges abruptes (notamment en amont)
 - Accentuation des crues hivernales
 - Suppression de ripisylve
 - Actuellement : logique de gestion différente
 - Intervention sur secteurs à risque (arbres et embâcles menaçant la sécurité)
 - Cohérence avec les objectifs du SAGE Midouze et de la Loi sur l'eau
- **La gestion des plans d'eau**
 - 360 plans d'eau (lacs, étangs, mares)
 - Usages : réserve d'eau, irrigation, abreuvement, agrément, valorisation pédagogique ...

- Gestion et entretien variable :
 - Elimination/maintien de la végétation aquatique et de la végétation des berges
 - Elimination/maintien d'une zone de tranquillité boisée
 - Présence/absence de bande tampon
 - Présence/absence de chemin de ronde
 - Présence/absence de digue enherbée
 - Présence/absence d'espèces invasives
- Habitat d'espèces pour la Cistude, la Loutre et le Vison d'Europe + Habitats d'intérêt communautaire
- **La gestion des zones humides : prairies humides, zones tourbeuses, landes, mégaphorbiaies**
 - Déclin progressif des zones humides :
 - Drainage souterrain
 - Retournement (mise en culture, boisement)
 - Abandon ou absence d'entretien = fermeture
 - Réservoir de biodiversité : Habitats d'espèces (Vison, Cistude, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Agrion de Mercure) + Habitats d'intérêt communautaire
 - Nécessité d'une gestion extensive de ces milieux

Objectifs de développement durable et exemples d'actions

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques

- Restaurer des connexions entre la rivière et ses annexes
 - Restauration et aménagement des annexes hydrauliques (bras mort): terrassements et curages locaux, modelage des berges en pente douce, enlèvement raisonné des embâcles... (contrat)
 - Réhabilitation de fossés de drainage : curage doux et fractionné, entretien de la végétation, à certaines périodes selon échancier pluriannuel ... (contrat)
- Améliorer la libre circulation de la faune piscicole
 - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons (non soumis à la réglementation) : passes à poissons, démontage des vannes, création d'échancures ... (contrat)
- Améliorer la libre circulation du Vison d'Europe
 - Aménagements les ouvrages routiers identifiés comme inadaptés au cheminement du Vison d'Europe : création de banquettes ou d'encorbellement, pose de barrière étanche ... (contrat)

O2 : Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains

- Restaurer et entretenir la ripisylve
 - Entretien de ripisylves : intervention douce, sans épareuse, à certaines périodes et de façon fractionnée selon échancier pluriannuel ... (contrat)
 - Restauration de ripisylves : plantation d'essences caractéristiques des forêts alluviales ou accompagnement de régénération naturelle, à certaines périodes et de façon fractionnée selon échancier pluriannuel ... (contrat)
 - Formation à l'entretien des ripisylves

O3 : Améliorer la qualité de l'eau

- Favoriser les zones tampons
 - Création et entretien d'un couvert herbacé au delà des exigences réglementaires le long des cours d'eau et des étangs (10 à 30 m) (contrat)

- Adapter les pratiques culturales
 - Limitation de la fertilisation sur prairie à 60U N total/ha (contrat)
 - Maintien/conversion à l'agriculture bio (contrat)
 - Développement de cultures légumineuses (contrat)

O4 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau

- Améliorer la diversité des écoulements et des habitats pour la faune piscicole
 - Gestion raisonnée des embâcles : maintien de ceux ne présentant pas de danger pour les riverains et ouvrages d'art (contrat)
 - Restauration de frayères et aménagement de caches à poissons : intervention selon cahier des charges sur secteurs ciblés et à certaines périodes (contrat)
 - Aménagement en faveur de la diversité des écoulements (épis déflecteurs, recharge sédimentaire ...) : intervention selon cahier des charges sur secteurs ciblés et à certaines périodes (contrat)

O5 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides

- Assurer la gestion et la restauration des étangs et des mares
 - Entretien de mares : curage, entretien de la végétation aquatique, modelage des berges en pente douce ... selon cahier des charges et dates d'intervention (contrat)
 - Gestion extensive des étangs et de leurs abords : vidange annuelle ou bisannuelle en période hivernale, entretien des bordures, maintien d'une zone de tranquillité en queue d'étang ... selon cahier des charges et dates d'intervention (contrat)
 - Restauration hydraulique des étangs et des mares : curage, réfection de la digue et des berges ... selon cahier des charges et dates d'intervention (contrat)
- Favoriser le maintien et la gestion des prairies humides
 - Gestion extensive des prairies humides : interdiction de destruction (labour, drainage souterrain ...), travail superficiel du sol selon échancier pluriannuel, entretien par pâturage et/ou fauche à certaines périodes, absence de fertilisation ... (contrat)
 - Reconversion de terres arables en prairies : implantation d'un couvert herbacé dominé par des graminées fourragères pérennes, entretien par fauche et/ou pâturage ... (contrat)
 - Maintien des prairies et milieux ouverts : pas de mise en culture ou plantation forestière (sauf renouvellement de boisement existant) (engagement charte)
- Favoriser le maintien et la gestion des landes humides et zones tourbeuses
 - Décapage ou étrépage sur de petites placettes en zones tourbeuses en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles selon cahier des charges et dates d'intervention (contrat)
 - Maintien des landes et zones tourbeuses : éviter le boisement, l'assèchement, la dégradation (engagement charte)

O7 : Lutter contre les espèces invasives

- Exclure toute introduction volontaire d'espèces animales ou végétales à caractère invasif (engagement charte)
- Limitation des populations de ragondins (contrat)
- Chantier d'élimination de la jussie (contrat)

Discussion

↳ Vison d'Europe et espèces d'intérêt communautaire

Les acteurs locaux présents au groupe de travail s'interrogent sur la présence éventuelle du Vison d'Europe sur le site. Ils n'en ont jamais vu dans le secteur et s'interrogent sur l'utilité de mettre en œuvre des actions pour une espèce dont la présence n'est pas avérée.

Il est rappelé que le site a été désigné pour la préservation du Vison d'Europe car c'est une espèce prioritaire au niveau européen, menacée d'extinction au niveau mondial, et dont le berceau est l'ouest de la France. Il s'agit donc de préserver les habitats qui lui sont favorables dans les réseaux hydrographiques où il a été vu le plus récemment. Les dernières données relatives à l'espèce au niveau du site remontent à 2004, date à laquelle des Visons d'Europe ont été capturés sur le Ludon. Il n'existe aucune nouvelle donnée permettant d'attester de sa présence ou de sa disparition sur le réseau du Midou. D'autre part, la préservation des habitats favorables au Vison d'Europe peut permettre de valoriser d'autres espèces d'intérêt communautaire liées au réseau hydrographique et aux zones humides, comme la Loutre d'Europe et la Cistude, ainsi que des habitats d'intérêt communautaire associés. La présence de ces habitats est un témoin de la bonne qualité des écosystèmes du site.

Il est rappelé que de nombreuses autres espèces patrimoniales sont présentes dans le secteur mais que le Document d'Objectifs s'attache à décrire uniquement les espèces d'intérêt communautaire visées par la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». Des résultats d'autres inventaires et études menés sur le secteur ont été récupérés et intégrés au diagnostic en tant que données complémentaires.

↳ Entretien des cours d'eau et des fossés

La question de l'entretien des cours d'eau et des fossés est récurrente de la part du groupe de travail et des acteurs locaux qui ne savent plus où, quand, ni comment intervenir pour être conforme à la réglementation.

La demande de formation et d'information vis à vis de la réglementation (notamment la loi sur l'eau) est largement partagée : à qui revient la charge de l'entretien des cours d'eau ? quelles opérations nécessitent une déclaration ou une autorisation administrative ? quelles sont les moyens ou méthode à privilégier ? ...

Il est rappelé que la différenciation « cours d'eau »/ « fossé » au sens de la loi sur l'eau se base sur un certain nombre de critères pouvant faire l'objet d'interprétation. La loi sur l'eau s'applique aux écoulements qualifiés de cours d'eau. Afin de pallier aux problèmes de dénomination et de statut, le département des Landes a émis un arrêté préfectoral fixant les cours d'eau soumis à la loi sur l'eau à l'échelle du département. Il n'existe pas l'équivalent dans le Gers. Pour plus de lisibilité et pour faciliter les opérations d'entretien, il est suggéré de mettre en place l'équivalent pour le Gers.

Il est également rappelé que la dénomination « cours d'eau » au sens de la loi sur l'eau est différente de celle au sens de la PAC.

↳ Gestion des effluents

Le problème de la gestion des effluents est évoqué par le groupe de travail. Certains s'interrogent sur l'épandage des boues de STEP à proximité immédiate des cours d'eau et les possibilités de transfert d'éventuels contaminants. La réglementation prévoit une distance de recul de 35 m par rapport à la berge, étendue à 100 ou 200 m pour des terrains avec une pente > 7 % et selon le degré

de stabilisation des boues. De même la question des effluents d'origine agricole est évoquée.

De plus, des problèmes de fuites sont évoqués au niveau du SICTOM du Houga situé à proximité immédiate d'un affluent du réseau hydrographique du Midou. Des fuites auraient eu lieu par le passé et certains écoulements viendraient encore perturber le milieu malgré les récents aménagements effectués sur le site.

Propositions

O1 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques

- Sensibiliser les gestionnaires de vannes (ouverture/fermeture à bon escient)
- Effacer ou aménager les obstacles en rivière pour favoriser la migration des poissons, l'écoulement naturel et le transport sédimentaire
- Restaurer les connexions entre le Midou et ses affluents (déconnectés suite à l'enfoncement du lit)
- Lutter contre l'ensablement des cours d'eau
- Sensibiliser à la gestion des fossés agricoles

O2 : Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains

- Restaurer une ripisylve continue avec des espèces adaptées (aulnes, frênes)
- Entretien la ripisylve (aide financement passage de lamier)
- Maintenir les boisements riverains en place
- Sensibiliser à la régénération naturelle

O3 : Améliorer la qualité de l'eau

- Limitation de la fertilisation
- Implantation de zones tampons > 5 m aux abords des cours d'eau sur secteurs identifiés
- Aider à la plantation de haies
- Favoriser les filtres plantés de roseaux pour l'épuration des effluents
- Lutter contre l'érosion
- Création de pièges à sédiments

O4 : Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau

- Travail concerté avec et entre les syndicats de rivière du territoire
- Diversifier les écoulements : épis déflecteurs, banquettes végétalisées ...
- Aménager des habitats piscicoles dans les biefs
- Gestion raisonnée des embâcles
- Remodelage des berges en pente douce sur certains tronçons
- Expérimentation d'aménagement pour stabiliser les berges avec des sacs en toile de jute remplis de terre à végétaliser
- Formation des agriculteurs et des riverains à l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve : réglementation, techniques d'entretien, matériel et période préconisés ...
- Création de fiches techniques pour l'entretien des cours d'eau

O5 : Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides

- Valorisation des zones humides par le pâturage
- Implantation de zones tampons autour des zones humides
- Restauration hydraulique des étangs (curage, création de pièges à sédiments, réfection de digue, vannes, déversoirs ...)
- Entretien des mares

O7 : Lutter contre les espèces invasives

- Etude de répartition des espèces envahissantes + suivi évolution
- Poursuivre voire renforcer la pression de piégeage des espèces invasives (vison d'Europe, ragondin)
- Sensibiliser la population à la nécessité et aux techniques de piégeage
- Limiter les populations d'Écrevisse de Louisiane
- Contrôler les vidanges des points d'eau vis à vis de la dissémination de la jussie
- Eliminer ou limiter l'érable negundo, le robinier, le bambou en bordure de cours d'eau

O8 : Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et habitats d'intérêt communautaire

- Évaluation de la pertinence de la re-introduction du Vison ? (échelle nationale)
- Inventaire Odonates : recherche de la Cordulie à corps fin
- Inventaire complémentaire sur l'Écrevisse pattes blanches (notamment dans le Gers)
- Inventaire et suivi des populations de Cistudes
- Inventaire chauve-souris (site de reproduction et hivernage)
- Localisation des zones de frayères pour la lamproie marine

O9 : Sensibiliser aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire

- Valoriser les plaquettes et documents existants (ONCFS, Etat, FDC, CATZH...)
- Plaquette de présentation du site « Midou Ludon » : espèces et habitats
- Animations scolaires
- Animations grand public
- Sentier d'interprétation et panneaux illustration
- Exposition itinérante (écoles, mairies ...)
- Sensibilisation aux différents rôles de la végétation aquatique
- Aménagement pédagogique des étangs
- Aide au développement d'un tourisme vert

Autres observations

↳ Diffusion des données et des documents relatifs à l'élaboration du Document d'Objectifs

Un site internet est dédié à la mise à disposition des documents produits : <http://gers.n2000.fr/> .
 Au-delà de cet outil, il est demandé par le groupe de travail de réfléchir à un plan de communication, à mettre en place dans le cadre de l'animation après validation finale du DOCOB en juin 2014, pour diffuser les informations et études relatives au site du Midou Ludon.

↳ Du DOCOB aux actions concrètes

Le groupe de travail évoque un manque de visibilité des actions et résultats concrets de la démarche Natura 2000 sur le terrain. Il est rappelé que le DOCOB est en cours d'élaboration ; les actions concrètes seront mises en place dans le cadre de l'animation après validation finale du DOCOB prévue en juin 2014.

Les actions décrites dans le DOCOB doivent rester réalistes et simples à mettre en place : il peut s'agir en priorité des actions/modes de gestion que les acteurs du territoire (agriculteurs, sylviculteurs, gestionnaires) mettent déjà naturellement en place sur le terrain et qui pourraient être reproduites sur d'autres secteurs du site.